



6 décembre 2021

(21-9166)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: anglais

NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 2 décembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation d'**Israël**. La notification concerne le recours à la clause de sauvegarde spéciale (**tableau MA:5**) pendant l'**année civile 2020**.

Conformément aux prescriptions en matière de notification, Israël notifie que la clause de sauvegarde spéciale n'a pas été invoquée pendant l'année civile 2020.
